

REGLEMENT TRIATHLON QUIBERON 2017

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon de QUIBERON suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement (*le règlement de l'organisation*) ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon et qu'il s'engage à s'y soumettre.

Article 1:

Les catégories sont définies comme suit :

- Poussins2008 **et** 2009
- Pupilles2006 **et** 2007
- Benjamins2004 **et** 2005
- Minimes2002 **et** 2003
- Cadets2000 **et** 2001
- Juniors1998 *et* 1999
- Seniors1978 **à** 1987
- Vétérans 1977 **et avant**

Article 2:

Les inscriptions sont définitives et ne peuvent donner lieu à **aucun remboursement**, quelle qu'en soit la raison.

Toutes les inscriptions se feront par connexion au site de la FFTRI et ne seront validées qu'avec le paiement. **Aucune inscription ne sera possible par courrier ou téléphone.** En cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure (tempête, catastrophe, etc), les concurrents bénéficieront d'une réduction des droits d'inscription l'année suivante.

Article 3:

Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement de la FFTRI et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal et le médecin de la course.

Article 4:

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ **après présentation de la licence originale FFTRI pour les licenciés**. Les concurrents **non licenciés devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an, à la date de l'épreuve**, pour pouvoir participer aux épreuves.

Heure maximale de retrait des dossards :

- Epreuve S : 9h30
- Epreuve M :13h30

Passé l'horaire, l'organisation se réserve le droit de redistribuer les dossards non retirés.

Article 5:

Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera **porté à la cheville gauche**.

Pour le **Tri Relais**, le bracelet puce servira de relais entre les 3 compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe. La non remise du bracelet sera facturée 30 euros.

Article 6:

EPREUVE NATATION :

Pendant l'épreuve de NATATION, les concurrents doivent porter le **bonnet de leur club ou un simple bonnet**. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. **Les lunettes sont autorisées**. Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (contrôle à chaque bouée).

Article 7:

EPREUVE CYCLISTE :

Pendant l'épreuve CYCLISTE, **le dossard dans le dos doit être visible**. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés.

Pour les triathlons XS, S et M le drafting ne sera pas autorisé.

Le code de la route doit être respecté sur les portions de route non fermée à la circulation.

Article 8 :

EPREUVE COURSE A PIED :

Pendant l'épreuve de COURSE A PIED, **le dossard doit être porté sur le ventre**. L'assistance, le parcours coupé et le torse nu **sont interdits**.

Article 9 :

TEMPS LIMITE des épreuves :

- Epreuve S : Natation : 00h30

- Epreuve M : Natation : 00h42

Article 10 :

MODIFICATION / ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation mais les concurrents bénéficieront d'une réduction des droits d'inscription l'année suivante.

Article 11 :

REMISE DES PRIX

La présence des primés des différentes catégories sur les épreuves (**S et M**) sera obligatoire lors des remises de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

Article 12 :

ASSURANCE / RESPONSABILITE

Les concurrents non licenciés des épreuves du Sprint et Courte Distance (relais et individuel) seront couverts par leur carte licence pass journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 13 :

DROIT D'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors des Triathlons de la Presqu'île de Quiberon dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, site web et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Ce que doit savoir tout triathlète :

- Une fois le vélo entré dans le parc, il ne peut plus en sortir. Le matériel doit être rangé sans gêner les autres concurrents. Le triathlète doit écouter le briefing car toutes les particularités de la course y sont exposées. Le triathlète doit respecter la ligne de départ natation

- Le triathlète veillera à réaliser la parcours natation en entier sans couper et en contournant toutes les bouées du parcours. A la sortie de l'eau, l'athlète ramènera à son emplacement tout le matériel qu'il a utilisé pour la natation, il lui est interdit de donner du matériel (lunettes, combinaison, pince nez) à un tiers en cours de route. Une fois arrivé à son emplacement, dans l'aire de transition, la première chose

à faire avant de prendre le vélo est de mettre le casque sur la tête et de serrer la jugulaire, il est interdit de rouler à vélo dans l'aire de transition, tous les déplacements se font à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée.

- Avant de partir pour la partie vélo, l'athlète doit s'assurer que son dossard est bien fixé dans le dos de façon visible et lisible. L'athlète ne peut monter sur son vélo qu'après la ligne de montée à vélo, il y a un arbitre. Une fois parti pour la partie vélo, l'athlète doit respecter certaines règles de course. Il faut respecter le code de la route (sauf information particulière), et ne pas gêner la progression des autres concurrents. Les guidons et prolongateurs sont soumis à une réglementation.

Pendant la partie vélo l'athlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler sur la partie droite de la route, il lui est interdit de couper la ligne blanche continue, (sauf information particulière). L'athlète ne peut bénéficier d'aide extérieure et ne peut se procurer de ravitaillement qu'aux points mis en place par l'organisateur, de même que dans un souci de préserver la nature, il lui est interdit de jeter ses papiers d'emballage n'importe où, des poubelles sont prévues à cet effet. Pendant la partie vélo, l'athlète ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure. Une fois la partie vélo terminée, l'athlète se présentera à l'entrée de l'aire de transition, il devra mettre pied à terre à la ligne de descente de vélo, il y aura également un arbitre. Il rejoindra son emplacement à pied, vélo à la main, casque sur la tête jugulaire toujours serrée, posera son vélo avant d'enlever son casque, et pourra se préparer pour la partie course à pied.

- Avant de partir pour la course à pied l'athlète doit s'assurer que son dossard est bien porté sur le devant du corps à la hauteur de ceinture, et qu'il est bien visible et lisible. Pendant la partie course à pied, l'athlète devra effectuer le parcours dans son intégralité, en cas d'aller et retour, un collier de couleur sera distribué à chaque tour (de façon à contrôler les passages), tout athlète qui n'aura pas effectué le parcours en entier

sera automatiquement disqualifié. La mise en place de ravitaillements personnalisés est interdite, seuls les ravitaillements mis en place par l'organisateur sont autorisés. Pendant la partie course à pied l'athlète ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure. A la fin de sa partie course à pied l'athlète franchira la ligne d'arrivée, le dossard bien visible, en cas d'arrivée sans dossard ou avec un dossard non lisible, l'athlète ne sera pas classé. Un athlète engagé sur une course de triathlon est considéré en course à partir de la remise du dossard jusqu'à la fin de la remise des prix, il est donc soumis à la réglementation pendant toute cette période.

LES SANCTIONS

Carton jaune :

C'est un avertissement qui indique que l'athlète est sur le point de commettre une faute, et qu'il peut se remettre en conformité.

Carton bleu :

Cette sanction ne s'applique que pendant la partie vélo, cette sanction indique que l'athlète a été pris en situation de drafting et devra s'acquitter d'une boucle de pénalité située en un point indiqué du circuit course à pied, il appartient à l'athlète d'avoir reconnu, avant la course, l'endroit où se trouve la boucle de pénalité.

Tout athlète qui aura eu un carton bleu et qui n'aura pas effectué sa boucle de pénalité sera disqualifié automatiquement sans appel.

Carton rouge :

Cette sanction s'applique dans les cas où l'athlète ne peut corriger sa faute, ou l'athlète a transgressé une règle de manière évidente, pour fautes de parcours coupés, insultes à arbitre, bénévoles, organisateurs, public ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive.